

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2021

Compte-rendu

Le lundi 18 octobre 2021, à 14h00, le conseil d'administration de l'AMF49 s'est réuni à la Maison des Maires 9 rue du Clon à Angers.

Présents : M. Philippe CHALOPIN, Président, M. Jean-Marc VERCHÈRE, représentant M. Christophe BÉCHU, Mme Sylvie SOURISSEAU, M. Adrien DENIS, Mme Maryline LÉZÉ, Mme Elisabeth MARQUET, Mme Béatrice BERTRAND, M. Yves COLLIOT, Mme Geneviève COQUEREAU, M. Jean-Jacques GIRARD, Mme Marie-Madeleine MONNIER, M. Jean-Charles PRONO, M. Xavier TESTARD

Excusés : M. Christophe BÉCHU, M. Gilles BOURDOULEIX, Mme Aline BRAY, M. Damien COIFFARD, Mme Juanita FOUCHER, M. Eric FRÉMY (pouvoir à Philippe CHALOPIN), M. Jackie GOULET et Mme Marie-Astrid LELIÈVRE, M. Gilles GRIMAUD (pouvoir à Philippe CHALOPIN), M. Hervé MARTIN (pouvoir à Xavier TESTARD), M. Marc SCHMITTER (pouvoir à Sylvie SOURISSEAU), M. Gilles TALLUAU, M. Médéric THOMAS, M. Eric TOURON

Assistait également : M. Guy POUTIER, Directeur de l'AMF49

1- Actualité COVID

Un tour de table rapide est effectué sur les évolutions constatées dans la lutte contre la pandémie. Les tendances recueillies sont les suivantes ;

- rebond du nombre de cas de COVID constatés
- maintien du port du masque pour certaines activités malgré l'exigence du pass sanitaire
- conservation de l'ouverture des centres de vaccination dans le département

2- Assemblée générale

Malgré les absences marquantes du Préfet, de la Présidente de la Région, et de la Présidente du Conseil Départemental, l'assemblée du 18 septembre 2021 a été un succès au regard de la participation et de la qualité des débats de la table-ronde sur la démocratie participative. L'intervention de M. NORYNBERG a lancé le débat et les témoignages des élus, dont celui de M. Christophe BÉCHU, Maire d'Angers, ont apporté un éclairage intéressant sur les expériences diverses menées dans les territoires.

Pour l'assemblée générale 2022, il conviendrait de trouver une date et un lieu rapidement pour réserver les espaces nécessaires. Une proposition de la société Expomedia pour l'organisation d'un salon professionnel à Angers est présentée au conseil d'administration, mais n'est pas retenue.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration décide que la prochaine assemblée générale se tiendra en 2022 à Baugé-en-Anjou. Par la suite, en accord avec la règle d'équilibre des territoires, les prochaines assemblées seront fixées comme suit :

- 2023 : Segré-en-Anjou Bleu
- 2024 : Mauges ou Choletais

Pour 2025, M. PILVEN LE SEVELLEC, maire de Courléon et membre de l'Association des Amis du Cadre Noir, souhaiterait attirer l'attention des élus du conseil d'administration sur la célébration, en 2025, du bicentenaire de cette institution et propose, à cette occasion, de tenir l'assemblée générale à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, avec possibilité de spectacle équestre.

Le conseil d'administration approuve ces différents points.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

3- Direction de l'Association

Le Président annonce que le poste de directeur de l'Association sera vacant à compter du 1^{er} octobre 2022, M. Guy POUTIER partant en retraite à cette date. Les modalités concernant son départ et son remplacement seront évoquées lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

4- Congrès des Maires de France

Cette manifestation se tiendra du 16 au 18 novembre au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, sur le thème « Les maires en première ligne face aux crises » et verra l'élection du Président et des instances dirigeantes de l'AMF. Deux candidats sont en lice pour le poste de président: M. David LISNARD, maire de Cannes, et M. Philippe LAURENT, maire de Sceaux. M. CHALOPIN informe les membres du conseil de sa présence sur la liste de Philippe LAURENT, en qualité de membre du Bureau. En tant que membre du comité directeur depuis 2015, il souligne le rôle très important de l'AMF comme groupe de pression et insiste sur la nécessité d'une participation massive des élus de Maine et Loire à ce scrutin. Dans cet objectif, l'AMF49 diffusera une information sur les modalités de vote.

Par ailleurs, le conseil d'administration accepte que l'association départementale diffuse une invitation de la Chambre Interdépartementale des Notaires, pour une rencontre conviviale sur leur stand le mardi 16 novembre 2021 à 11h30.

En ce qui concerne les élus présents à Paris, ils pourront trouver un point de rassemblement sur le stand de l'AMF49, situé dans l'enceinte du Congrès (Hall 5). Divers moments officiels sont prévus durant ce congrès, auxquels les maires et présidents de communautés de Maine et Loire sont cordialement invités à participer :

- Mardi 16 novembre à 17h00 sur le stand ENEDIS : signature de la convention de partenariat entre l'AMF49, ENEDIS et le SIéML
- Mercredi 17 novembre à 10h30 : signature Pass Fibre sur le stand de TDF – Anjou Fibre
- Mercredi 17 novembre à 14h00 : Forum Communes Nouvelles avec la participation d'élus de Maine et Loire
- Mercredi 17 novembre à 19h30 : dîner au Sénat, précédé pour ceux qui le souhaitent, d'une visite du Palais du Luxembourg.

Une confirmation est par ailleurs attendue pour une signature avec l'Agence du Numérique, dans le cadre du déploiement de la fibre en Anjou (un ministre serait attendu). Enfin, le conseil valide l'organisation d'une soirée théâtre le mardi 16 novembre à 21h00, à l'intention des élus et accompagnants.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

5- Commissions de l'AMF

En réponse à l'interrogation d'une membre du conseil, il est décidé que les comptes-rendus des commissions de l'AMF seront adressés à tous les maires et/ou présidents d'EPCI adhérents.

6- Conventions

► Projet de convention de partenariat entre la FRAMEL et e-collectivités

Le syndicat mixte e-collectivités proposait des services numériques aux communes et EPCI de Vendée. Avec l'aide de la Région, son champ d'action s'étend désormais à l'ensemble des collectivités des Pays de la Loire qui peuvent souscrire une adhésion donnant accès à de nombreux services, parmi lesquels un groupement d'achat et l'accès aux services d'un Délégué à la Protection des Données partagé pour l'application des règles du RGPD. Pour tenir compte de cette évolution, il est proposé que la FRAMEL, qui regroupe les cinq associations des maires des Pays de la Loire, soit signataire d'une convention de partenariat avec e-collectivités, afin de favoriser l'accès au numérique des communes et EPCI ligériens, par un relais d'information de l'action de ce syndicat dans les manifestations et supports de communication de chaque association départementale. Il est prévu également que e-collectivités fasse bénéficier les associations de services numériques pouvant être adaptés à leur fonctionnement. Le conseil d'administration autorise le président à signer cette convention au nom de l'AMF49.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

► Convention avec la Gendarmerie de Maine et Loire

Signée à l'issue de l'inauguration de la Gendarmerie de Baugé-en-Anjou, cette convention réunit l'AMF49 et le Groupement départemental de Gendarmerie de Maine et Loire, mais aussi la Préfecture et l'Association des Maires Ruraux. Elle identifie les interlocuteurs des élus, rappelle les missions de prévention exercées par la Gendarmerie sur les territoires,

sollicite la participation des maires dans la mission de renseignement et énumère les outils numériques de contact avec les services de gendarmerie.

7- Contacts avec la justice

► Rencontre Cour d'Appel

Les présidents des associations des maires du ressort de la Cour d'Appel d'Angers (Maine et Loire, Mayenne, Sarthe) ont été conviés le 7 octobre dernier à une rencontre avec le Premier Président de la Cour d'Appel, M. Eric MARÉCHAL, et le Procureur Général, M. Jacques CARRÈRE. Organisée dans la perspective des Etats Généraux de la Justice, annoncés par le Président de la République, cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les attentes et les préoccupations des élus en matière de justice et de réfléchir à une déclinaison locale de cette manifestation nationale.

Lors de cette rencontre, un projet de questionnaire sur la justice a été présenté aux participants avant d'être envoyé aux maires. Le conseil d'administration accepte que les résultats de cette enquête soient ensuite restitués dans une réunion départementale d'une demi-journée (17h30 – 19h00) qui sera organisée conjointement par les services judiciaires et l'Association des Maires.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

► Journée d'information sur la justice

Le Tribunal Judiciaire d'Angers a envoyé le 19 mars 2021 aux 116 maires de son ressort un questionnaire portant sur la justice de proximité. Sur les 40 réponses reçues, une majorité de maires a souhaité bénéficier d'une formation portant sur l'institution judiciaire et son fonctionnement. Lors d'une rencontre récente avec la personne en charge de ce dossier au Tribunal Judiciaire d'Angers, une proposition de programme d'une journée d'information a été présentée, qui pourrait être organisée en début d'année 2022, dans un lieu à déterminer, proche du Palais de Justice, afin de permettre la visite prévue dans le programme.

Le conseil d'administration accepte le principe de l'organisation d'une réunion d'information sur la justice, en souhaitant qu'elle soit limitée à une demi-journée et puisse être étendue à l'ensemble des maires, au-delà du ressort du seul Tribunal Judiciaire d'Angers.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

A l'occasion de ces délibérations, les membres du conseil d'administration soulignent la réactivité parfois insuffisante des magistrats du Parquet, lorsque les communes les sollicitent sur des sujets comme les gens du voyage ou les troubles de voisinage.

Des expériences sont mises en place pour améliorer cette situation. Ainsi, dans la commune de Segré-en-Anjou Bleu, une rencontre a été organisée entre les membres du conseil municipal et le Procureur de la République afin de présenter le fonctionnement de la justice. Par ailleurs, une convention a été signée visant à rapprocher la justice des citoyens, par l'organisation de permanences, et confiant au maire l'exécution de la procédure de rappel à l'ordre.

De manière plus générale, le problème de la sécurité est au cœur des préoccupations des élus. Même si certains dénoncent la réduction des moyens de l'Etat conduisant les communes à devoir mettre en place des polices municipales, il est souligné que le rôle des policiers municipaux va au-delà du strict maintien de l'ordre, à travers leurs missions de proximité, d'information et de gestion de services (fourrière animale).

Arrivée Mme MARQUET

8- Projets de réunions

► Projet de Loi de Finances 2022

Une réunion d'information sur le projet de Loi de Finances 2022 est proposée par la société Cap Hornier, qui était déjà intervenue au premier semestre sur la Taxe d'Habitation. Cette réunion pourrait être organisée en présentiel ou en webinaire, en fin d'année.

► Compte Financier Unique

Dans le cadre du partenariat qui existe entre l'AMF49 et la société SFP Collectivités, une réunion d'information est proposée sur la nouvelle nomenclature M57/Compte Financier Unique, en cours d'expérimentation, notamment dans les communes de Beaucouzé, Les Hauts d'Anjou et Segré-en-Anjou Bleu.

► Rencontres du Numérique

Une rencontre avec les maires sera organisée par Anjou Numérique, avec la participation de TDF et en partenariat avec notre association, **le 9 décembre 2021 à 18h00 au Parc des Expositions d'Angers**, afin de faire un point d'étape sur le déploiement de la fibre en Maine et Loire (nombre de prises, adressage, réseaux aériens...).

Une réunion pourrait ensuite être envisagée avec l'ensemble des opérateurs pour faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

Le conseil d'administration valide l'organisation de ces réunions.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

9- Publications

L'Annuaire 2020 des Maires de Maine et Loire, présenté à l'assemblée générale du 18 septembre dernier, a été distribué à l'ensemble des communes, communes déléguées et EPCI, ainsi qu'aux partenaires et administrations. Cette réalisation a été assurée par les services de l'AMF49 et du CAUE49 et présente un bilan financier très largement positif.

Certaines données collectées n'ont pas été reproduites dans l'Annuaire. Il en est ainsi des dates de naissance des maires, lesquelles font l'objet d'une demande de communication des services de M. CAPUS, sénateur de Maine et Loire.

Le conseil d'administration accepte la communication de ces données aux parlementaires.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

10- Commission départementale des valeurs locatives

Cette commission intervient dans le processus d'actualisation des valeurs locatives servant à l'imposition à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises des locaux professionnels de Maine et Loire.

Sa composition doit être revue et faire l'objet d'une proposition de désignation par l'AMF49 avant le 31 octobre 2021, faute de quoi le Préfet nommera lui-même les délégués.

La composition proposée par le Président est la suivante :

Représentants des Maires

- **M. Adrien DENIS**, Maire de Noyant-Villages, titulaire
- **M. Etienne GLÉMOT**, Maire du Lion d'Angers, titulaire
- **Mme Sylvie SOURISSEAU**, Maire de Brissac Loire Aubance, titulaire
- **M. Gilles BOURDOULEIX**, Maire de Cholet, titulaire

- **M. Tony GUÉRY** Maire de La Ménitré, suppléant
- **M. Paul RABOUAN**, Maire de Cornillé-les-Caves, suppléant
- **M. Jean-Christophe ARLUISON**, Maire des Garennes-sur-Loire, suppléant
- **M. Cédric VAN VOOREN**, Maire de Vezins, suppléant

Représentants des EPCI

- **M. Christophe BÉCHU**, président de la CU Angers Loire Métropole, titulaire
- **M.**, CA Mauges Communauté, titulaire
- **M. Jackie GOULET**, Président de la CA Saumur Val de Loire, titulaire
- **M. Gilles GRIMAUD**, président de la CC Anjou Bleu Communauté, titulaire

- **M. Jean-Louis DEMOIS**, vice-président de la CU Angers Loire Métropole, suppléant
- **M.....**, CA Mauges Communauté, suppléant
- **M. Eric TOURON**, vice-président de la CA Saumur Val de Loire, suppléant
- **Mme Geneviève COQUEREAU**, vice-présidente de la CC Anjou Bleu Communauté, suppléante

Le conseil d'administration valide les noms proposés et charge le directeur de l'Association de contacter Mauges Communauté afin de compléter le tableau.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

11- Questions d'actualité

► Intervention M. CAPUS, Sénateur, sur la déclaration de catastrophe naturelle

A la suite de la tornade intervenue dans l'est du département et qui avait causé des dommages considérables aux biens et aux cultures, la commune de Courléon n'a pas pu obtenir de classement en zone de catastrophe naturelle, la catégorie « tornade » étant réservée aux territoires ultra-marins. A la suite de l'écho donné à cette règle paradoxale par le président de l'AMF49, lors de l'assemblée générale du 18 septembre, M. CAPUS, Sénateur de Maine et Loire, a saisi le Ministre de l'Intérieur afin de demander la modification du formulaire CERFA en cause.

► Rencontre avec le DASEN

Cette rencontre avec le président de l'AMF49, qui s'est tenue le 4 octobre dernier, a permis de faire le point sur les dossiers de l'actualité scolaire (e-primo, crise sanitaire, opération « petit-déjeuner à l'école », carte scolaire). Elle a par ailleurs été l'occasion d'échanger sur le financement des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps périscolaire, qui n'est plus pris en charge par l'Etat, a la suite d'une décision du Conseil d'Etat. Devant les difficultés de recrutement de ces agents, M. DECHAMBRE s'est déclaré

favorable à la mobilisation des heures disponibles des personnels déjà employés par l'Education Nationale, dont les contrats pour le temps scolaire sont de 24h par semaine au maximum. Par contre, la solution préconisée dans ce cas est la contractualisation directe par la commune. Cette solution peut également trouver à s'appliquer en cas de recours pour des heures complémentaires à un animateur ou un agent communal. Une information va être faite par l'AMF49 aux maires concernés.

12- Questions diverses

- Une prise de position de l'AMF est souhaitée sur le temps scolaire : choisir le meilleur système pour l'enfant n'est pas du ressort de la commune, mais relève du temps régalién
- Antennes de téléphonie mobile : les problèmes avec les opérateurs doivent être remontés au Préfet afin de permettre l'organisation d'une réunion de la commission départementale.
- Orange : le président rappelle qu'en cas de difficultés rencontrées avec cet opérateur, il faut être en mesure de préciser soit le lieu de la panne, soit, en cas d'absence de couverture, l'identification précise du secteur concerné.

13- Fixation d'une date pour le prochain conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au lundi 31 janvier 2022 à 14h00, et sera précédée d'un déjeuner pris en commun.

Le Président

La Secrétaire